

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de résolution de PPCMOI impliquant l'immeuble situé au 585, de l'avenue Principale.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite d'une assemblée publique de consultation tenue le 9 avril 2024, la Ville de Saint-Marc-des-Carières a adopté, lors de la séance tenue par son Conseil le même jour, le **Deuxième projet de résolution # SM-275-12-23 concernant l'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 585, de l'avenue Principale**, dans lequel la Ville faisait part, pour une seconde fois, de son intention d'accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
2. Ce projet de résolution a pour objet principal d'autoriser, à titre d'usage principal, l'usage « Résidence multifamiliale » à l'intérieur du bâtiment existant et sous certaines conditions.

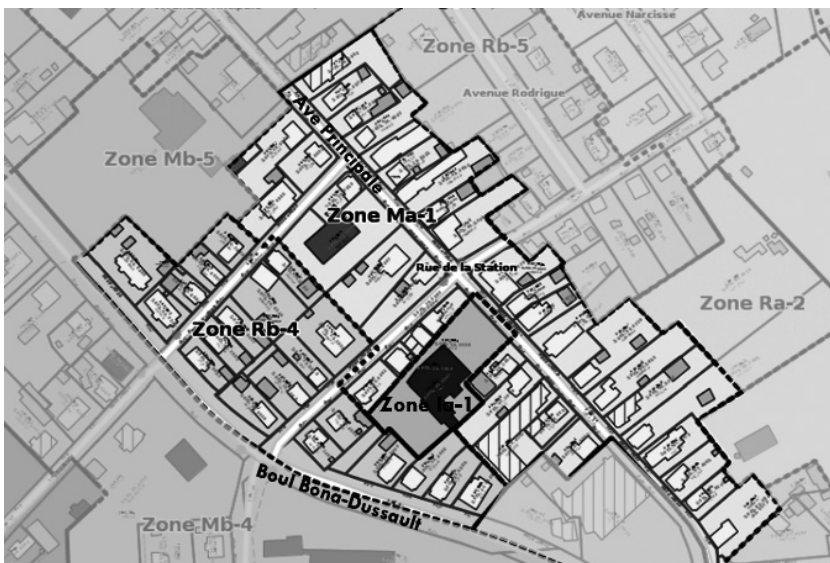
Ce projet de résolution contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones qui lui sont contiguës, afin que cette résolution soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie du résumé du second projet de résolution peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau de la municipalité situé au 965, boulevard Bona-Dussault aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h00 à 17 h00, ainsi que le vendredi de 9h à 12h.

3. Les zones d'où peut provenir une demande de participation à un référendum sont les suivantes :

- zone concernée : Ia-1
- zones contiguës : Ma-1 et Rb-4

Zones visées



L'illustration de ces zones peut aussi être consultée au bureau de la municipalité aux heures régulières de bureau et à l'endroit précisés précédemment.

4. Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle elle est faite;
- être reçue au bureau de la municipalité (965, boul. Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carières) au plus tard le 8e jour qui suit la date de parution du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées (morale ou physique) ayant le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet de résolution et les modalités d'exercer ce droit peuvent être obtenus au bureau de la municipalité situé au 965, boul. Bona-Dussault aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h00 à 17 h00, ainsi que le vendredi de 9h à 12h.
6. Toute disposition du second projet de résolution qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.
7. Le second projet de résolution peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures régulières de bureau et à l'endroit précisés précédemment.



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS D'APPEL D'OFFRES
EXCAVATRICE COMPACTE
ANNÉE 2023 OU PLUS RÉCENTE

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade demande des soumissions pour la fourniture d'une excavatrice compacte (2023 ou plus récente), sous forme de crédit-bail d'une durée de soixante (60) mois avec option d'achat et selon les spécifications techniques minimales qui apparaissent aux documents d'appel d'offres.

Les documents d'appels d'offres faisant état des conditions à respecter ou à connaître sont disponibles sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca ou en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Seules seront considérées les soumissions qui sont présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité. L'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) sont applicables au présent contrat.

Afin d'être considérées, les soumissions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans une enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION – AQUISITION D'UNE EXCAVATRICE COMPACTE NEUVE », au bureau municipal situé au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0, **au plus tard à 11 h, le 6 mai 2024**, et elles seront ouvertes au même endroit publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. Les soumissions reçues par télécopieur ou par courrier électronique ne sont pas acceptées. Les soumissions reçues après l'heure de tombée seront retournées aux soumissionnaires sans être ouvertes.

Les garanties financières et d'autres exigences spécifiques sont inscrites dans les documents d'appel d'offres.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à déboursier aucuns frais encourus par le ou les soumissionnaires en rapport avec la préparation de la soumission.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, Jean Boucher, par courriel à l'adresse suivante: dg@sadlp.ca.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, ce 17 avril 2024.

Jean Boucher
Directeur général et greffier-trésorier



AVIS D'APPEL D'OFFRES

La municipalité de Deschambault-Grondines requiert des soumissions par voie d'appel d'offres pour les deux appels d'offres suivants :

- Rénovation des galeries du Presbytère de Grondines
- Rénovation de la galerie de l'Hôtel de Ville

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) (www.seao.ca), **à compter du 17 avril 2024**. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Toute soumission doit, pour être valablement considérée, être préparée sur la formule fournie sur le site du SEAO.

Les soumissions devront être reçues à l'Hôtel de ville de Deschambault Grondines, 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines (Québec) G0A 1S0 **avant 11 h, heure officielle du Conseil national de recherches Canada, le 8 mai 2024**. Elles seront ouvertes publiquement à l'Hôtel de ville, le même jour immédiatement après l'heure limite.

La Municipalité de Deschambault-Grondines se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. La Municipalité ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, le 17 avril 2024

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière



La Municipalité régionale de comté de Portneuf (ci-après, la « MRC ») requiert des offres de services pour un service de transport collectif de personnes et procédera à l'ouverture publique de ces dernières le **vendredi 31 mai 2024, à 11 h**, dans le cadre de l'appel d'offres suivant :

Appel d'offres no CR 274-11-2023 relatif au service de transport collectif de personnes

Les propositions cachetées, adressées à la soussignée dans deux (2) enveloppes distinctes d'évaluation intermédiaire et monétaire et portant la mention « Appel d'offres relatif au service de transport collectif de personnes – MRC de Portneuf » seront reçues **avant 11 h, le 31 mai 2024** à l'adresse suivante :

185, route 138, Cap Santé (Québec), G0A 1L0.

Les heures d'ouverture de l'endroit de réception sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les documents d'appel d'offres ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse www.seao.ca ou en téléphonant au numéro sans frais 1 866 669 7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

La MRC n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Seules seront considérées les soumissions qui seront présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la MRC.

La MRC ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de service reçues. Elle se réserve également le droit de les accepter en tout ou en partie si le projet s'y prête et si la formule de soumission le prévoit.

Donné à Cap-Santé, le 17 avril 2024.

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



MRC de
PORTNEUF

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

Le présent AVIS est donné par la Municipalité régionale de comté de Portneuf, personne morale de droit public, ayant ses bureaux au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0, ici représentée par madame Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière.

La vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des immeubles faisant partie du présent AVIS se tiendra le jeudi **13 juin 2024, à 10 h**, au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBAN

Noms des propriétaires :

Benoit et Mathieu Grondines **6 906,77 \$** ⁽¹⁾
Dernière adresse connue des propriétaires :
13575, rue du Taillandier, Mirabel (Québec) J7N 0A5
Matricule : 1276-69-9026
Lot : 4 615 703
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé au 181, rue Saint-Philippe, dans la municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 615 703 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Nom du propriétaire : Dave O'Connor **1 840,40 \$** ⁽¹⁾

Dernière adresse connue du propriétaire :
1149, route Philomène-Thibodeau,
Saint-Alban (Québec) G0A 3B0
Matricule : 1679-65-9297
Lot : 4 615 453
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé au 1149, route Philomène-Thibodeau, dans la municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 615 453 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

Noms des propriétaires :

Mickaël et Gabriel St-Pierre **3 265,87 \$** ⁽¹⁾
Dernière adresse connue des propriétaires :
715, rue Tessier Est, Saint-Casimir (Québec) G0A 3L0
Matricule : 0969-39-8873
Lot : 3 928 732
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé au 715, rue Tessier Est, dans la municipalité de Saint-Casimir, connu et désigné comme étant le lot numéro 3 928 732 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

Nom du propriétaire : Lise Bergeron **5 635,15 \$** ⁽¹⁾

Dernière adresse connue du propriétaire : 2141, rue Leblond,
Québec (Québec) G3J 0C7
Matricule : 2284-38-5515
Lot : 4 909 411
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé au 300, 1^{re} rue du Domaine-Alouette, dans la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 909 411 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

Nom du propriétaire : Isabelle Bouchard Taché **2 565,63 \$** ⁽¹⁾

Dernière adresse connue du propriétaire :
96, rang Saint-Georges, Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0
Matricule : 0180-64-2376
Lot : 5 387 745
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé au 96, rang Saint-Georges, dans la municipalité de Saint-Ubalde, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 387 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Nom du propriétaire : Sylvie Magnan **3 410,61 \$** ⁽¹⁾

Dernière adresse connue du propriétaire :
485, rue Saint-Paul, Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0
Matricule : 9880-46-3519
Lot : 5 388 876
Cadastre : Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé au 485, rue Saint-Paul, dans la municipalité de Saint-Ubalde, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 388 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

¹ Ce montant inclut : capital, intérêts, taxes municipales et/ou scolaires et frais de la MRC calculés au 17 avril 2024. Veuillez prendre note que des frais supplémentaires, des intérêts ainsi que les TPS et TVQ applicables peuvent s'ajouter au montant indiqué.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :

Si vous représentez une personne morale, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de l'entreprise, ainsi qu'une résolution vous autorisant à agir au nom de la compagnie.

Si vous représentez une personne physique, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de la personne que vous représentez, ainsi qu'une procuration vous permettant d'agir en son nom.

PAIEMENT : Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, mandat-poste, traite bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de : MRC de Portneuf.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (C.M. art. 1057).

Pour information supplémentaire, veuillez contacter madame Véronique Lille au 418 285-3744, poste 108.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 17^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Restaurant Le Gueuleton Pizza West Inc. 849 Côte Joyeuse Saint-Raymond (Québec) G3L 4B4	Ajout d'une terrasse à un permis restaurant.	RESTAURANT LE GUEULETON PIZZA WEST 849 Côte Joyeuse Saint-Raymond (Québec) G3L 4B4 Dossier : 1473495

Québec 